



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Marseille, le 29 février 2024

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Évaluation de la mise en œuvre du plan Marseille en Grand : communication du relevé d'observations provisoires de la Cour des Comptes**

La préfecture des Bouches-du-Rhône rappelle que le rapport mentionné dans l'article publié par Marsactu le 29 février 2024 fait l'objet d'une procédure contradictoire et qu'il revêt un caractère confidentiel et provisoire.

Cette phase contradictoire offre l'opportunité aux destinataires (Ville de Marseille, Métropole, Département, Région, Rectorat, Tribunal judiciaire, ARS, EPF PACA, Société publique d'aménagement, SPEM, Euroméditerranée, AP-HM, SNCF Gares et Connexions, CAF, société LNPCA, GPM) de proposer des remarques qui peuvent être formulées jusqu'au 20 mars 2024. Il ne s'agit donc pas du rapport définitif qui pourra, à l'issue de la contradiction, être mis en ligne.

Ce rapport provisoire reçu le 19 février dernier est le fruit d'un travail d'évaluation « in itinere », sur la base d'observations et d'entretiens qui se sont déroulés durant l'année 2023. Cette analyse s'est arrêtée en décembre. Depuis, le travail s'est poursuivi et des évolutions ont été apportées, notamment dans la gouvernance (nomination d'une sous-préfète en charge du suivi et de l'animation du plan) et dans la structuration (renforcement des outils de suivi interne, mise en place de comités de suivi techniques, de réunions avec les représentants des usagers) du plan Marseille en Grand. Ces éléments seront communiqués formellement à la mission d'évaluation, dans le cadre de la procédure contradictoire. De plus, un comité de pilotage se réunira dans le courant du mois de mars afin de partager les observations du rapport et de recueillir les remarques de l'ensemble des services de l'État concernés.

Le « plan Marseille en Grand » est issu d'une ambition présidentielle forte, unique sur le territoire, qui vise avant tout à répondre à des carences anciennes et des retards importants dans le développement des services structurants pour la population de Marseille : les écoles, les transports, la sécurité, la santé, le logement, l'emploi. Le plan porte, à travers l'ambition présidentielle, une action volontariste et partenariale, à la hauteur des enjeux. Son caractère singulier se traduit par un modèle de gouvernance unique. L'État et l'ensemble des acteurs engagés, y compris les collectivités, seront donc particulièrement attentifs aux préconisations de la Cour des Comptes, afin de faire progresser leur organisation et les méthodes déjà mises en place dans le suivi et l'animation du plan Marseille en Grand.

Un suivi sera assuré de manière régulière, en lien étroit avec la mission d'évaluation, qui poursuivra son travail également en 2024 et durant toute la durée de la mise en œuvre du plan.

Les services de l'État restent pleinement mobilisés, avec l'ensemble des collectivités et des partenaires impliqués, afin de mener à bien le plan Marseille en Grand, dans l'intérêt des habitants et du territoire.

**Contact presse :**

Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)